

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.07 Travaux Café-Restaurant

L'an deux mille douze et le vingt février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Franck DENOLLY, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Michel CROS, Pierre VALVERDE

Pouvoir de Sylviane VANEL à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne les travaux réalisés par la commune, le système d'extraction de la cuisine du café restaurant présente une non-conformité (ne dispose pas de clapet anti retour).

Compte tenu du fait que la commune s'est engagée à mettre à disposition un ensemble conforme il propose que la commune prenne à sa charge les travaux nécessaires à remédier à cette non-conformité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide que la commune prendra à sa charge les travaux de mise en conformité du système d'extraction de la cuisine du café restaurant.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD